

Commune de

**Blonay – Saint-Légier**

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

**PREAVIS No 16-2026**

**Agrandissement du bâtiment communal sis à  
la route des Deux-Villages 21  
(laboratoire de la boulangerie Golay SA),  
pour un montant total de CHF 355'000.-**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de la commission :

**Jeudi 23.04.2026 – 19h30**

Salle du Léman

Blonay, le 24 mars 2026

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet l'agrandissement du bâtiment communal sis à la route des Deux-Villages 21, respectivement le laboratoire de la Boulangerie Golay SA, ainsi que l'extension de la terrasse attenante.

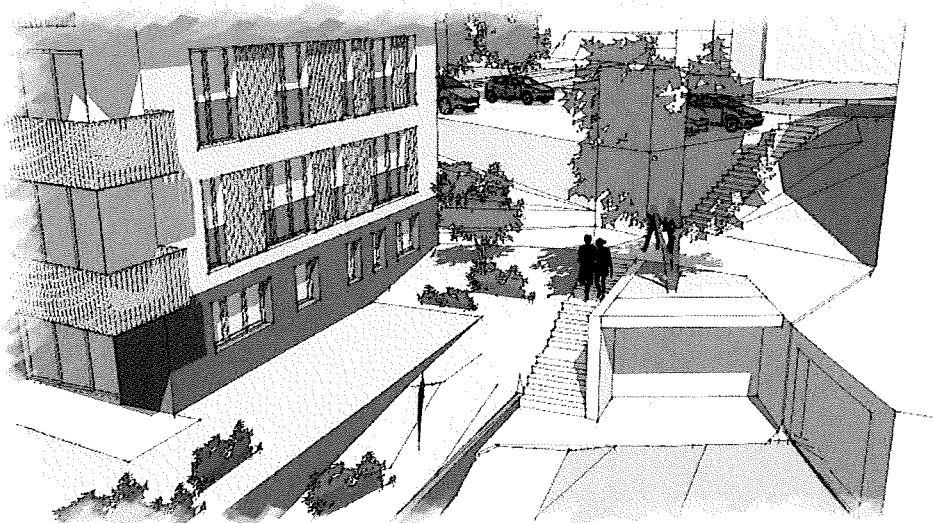
Le montant sollicité par la Municipalité s'élève à CHF 355'000.-.

Ces travaux visent à adapter les infrastructures existantes aux besoins actuels de production de l'entreprise, tout en améliorant l'intégration de cet établissement au sein du centre villageois.

## 2. Historique

En date du 3 mai 2021, le Conseil communal Saint-Légerin validait le préavis 08-2021 concernant la création d'un cheminement de mobilité douce avec ascenseur et l'agrandissement du parking communal sis à la route des Deux-Villages 21, jouxtant la boulangerie Golay.

Ce réaménagement a été élaboré à la suite de l'opportunité offerte par le projet de construction de deux habitations collectives sur fond privé à proximité direct du bâtiment administratif de St-Légier-La Chiésaz. Le projet communal consiste notamment à augmenter l'offre en stationnement pour les véhicules légers et les deux roues, de créer une liaison pour personnes à mobilité réduite entre les différents niveaux (route des Deux-Villages, commerces et services, bâtiment administratif, gare de St-Légier Village) et d'améliorer la sécurité pour les différents usagers, tout ceci à l'intérieur d'un espace relativement restreint. Espace qui a tout de même été étendu sur fond privé, via une plateforme, possibilité offerte par le fruit de négociations effectuées entre le propriétaire privé et la Municipalité de l'époque. Les travaux pour la construction des deux habitations collectives sont en cours, la réalisation du projet communal suivra.



*Illustration du projet de réaménagement des espaces de circulation*

### 3. Contexte

La Boulangerie Golay est implantée au cœur du village de St-Légier-La Chiésaz depuis plus de 95 ans et occupe des locaux appartenant à la Commune depuis plus de quarante ans. Au fil des décennies, cet établissement s'est imposé comme un commerce emblématique de la localité, contribuant tant à la vitalité économique qu'à la cohésion sociale du centre du village de St-Légier-La Chiésaz. L'entreprise joue également un rôle important dans la formation professionnelle et le maintien d'emplois régionaux.

L'entreprise a connu une évolution notable de ses activités, caractérisée par la modernisation des procédés de fabrication et par une augmentation progressive des volumes de production. Cette évolution rend aujourd'hui nécessaire une adaptation des infrastructures du laboratoire, dont la configuration actuelle atteint ses limites. Sans intervention, les installations existantes ne permettront plus de répondre de manière optimale aux exigences techniques et organisationnelles liées à l'activité.

Dans ce contexte, la Municipalité estime opportun de soutenir le développement de cette entreprise locale, afin de garantir la pérennité de cette activité artisanale au cœur du village.

### 4. Présentation du projet

Le projet consiste principalement à agrandir, d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup>, le laboratoire existant afin de permettre une meilleure organisation des espaces de production et d'améliorer les conditions de travail. De plus, la toiture de ce nouveau local sera utilisée en totalité, en remplacement de la terrasse existante. La surface de cette dernière sera ainsi augmentée d'environ 40 m<sup>2</sup>. Le local sera rendu brut, les aménagements et finition sont à la charge de l'exploitant.



*Extrait du plan d'agrandissement du laboratoire*

La planification de ces travaux intervient dans un contexte favorable. En effet, la coordination avec les chantiers en cours dans le secteur, notamment les interventions liées au projet privé ainsi qu'aux travaux d'aménagement des espaces publics et du parking communal, permet d'envisager une optimisation des coûts et une réduction des nuisances de chantier. La Municipalité considère dès lors qu'il s'agit d'une opportunité pertinente pour réaliser ces aménagements dans de bonnes conditions.

## 5. Durabilité

Le projet présenté s'inscrit dans une démarche de développement durable, en prenant en compte les dimensions environnementales, économiques et sociales.

### Dimension environnementale

L'agrandissement du laboratoire permettra l'intégration d'équipements techniques récents et plus performants, notamment en matière de production frigorifique et d'installations techniques. Ces équipements offriront une meilleure efficacité énergétique et contribueront à réduire la consommation énergétique globale liée à l'activité de production.

Par ailleurs, la réalisation du projet dans le cadre du chantier global, actuellement en cours dans le secteur, permet de limiter les transports et les interventions de chantier supplémentaires, réduisant ainsi les nuisances et l'impact environnemental des travaux.

Enfin, le projet consiste en une extension d'un bâtiment existant, ce qui permet de limiter l'emprise au sol et de privilégier la valorisation d'une infrastructure déjà construite.

### Dimension économique

Le projet contribue au maintien et au développement d'une entreprise artisanale locale historique, implantée depuis de nombreuses décennies au centre du village. La boulangerie Golay participe à la vitalité économique du centre de St-Légier-La Chiésaz, en offrant des emplois régionaux et en contribuant à la formation professionnelle. Le soutien à cette activité permet également de maintenir une offre commerciale de proximité appréciée par la population.

En outre, l'investissement communal sera compensé par l'adaptation du loyer, garantissant ainsi une valorisation du patrimoine immobilier communal.

### Dimension sociale

La boulangerie constitue un lieu de vie et de rencontre important pour la population, contribuant à l'animation du centre du village et à la qualité de vie des habitants.

Le maintien et le développement de ce commerce de proximité participent à la préservation d'un tissu local dynamique, favorisant les échanges sociaux et renforçant l'attractivité du centre de localité.

## 6. Aspects financiers

### Coût des travaux

Désignation	Coûts CHF TTC
Bâtiment	276 000.00
<i>Travaux préparatoires</i>	<i>16 000.00</i>
<i>Gros œuvre</i>	<i>145 000.00</i>
<i>Techniques CVSE</i>	<i>63 000.00</i>
<i>Aménagements intérieurs</i>	<i>32 000.00</i>
<i>Aménagements extérieurs</i>	<i>20 000.00</i>
Honoraires (architecte, ingénieur civil et expert feu)	43 000.00
Frais secondaires (taxes, assurances, etc.)	7 000.00
Divers et imprévus	29 000.00
<b>COUT TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>355 000.00</b>

Le coût des travaux a été calculé sur la base des prix issus de l'appel d'offres organisé dans le cadre du chantier en cours. La synchronisation des travaux du secteur (chantier privé et réaménagement du parking communal) permet d'optimiser les coûts et de limiter les nuisances, représentant une opportunité qu'il serait financièrement défavorable de différer. A noter également que la réfection de la terrasse existante de la boulangerie, d'un montant d'environ CHF 40'000.- TTC, est à prévoir à court terme si le projet proposé n'aboutit pas.

Amortissement

Le bâtiment faisant partie du patrimoine financier, il n'est pas prévu d'amortissement.

Plan des investissements

Ces travaux d'opportunité ne figurent pas au plan des investissements 2026.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante.

Le coût de cet investissement sera intégralement reporté sur le loyer de notre locataire, à hauteur d'environ CHF 200.-/m<sup>2</sup> brut. Un accord de principe a d'ores et déjà été validé par les parties.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	79'820'000.00
Dettes à court terme	CHF	7'000'000.00
<b>Total à la date du présent préavis</b>	<b>CHF</b>	<b>86'820'000.00</b>

Endettement total au 16.03.2026 CHF 92'654'459.75 (rubriques 920 – 923 du bilan)

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation seront à charge du locataire.

**7. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier  
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que présentés ci-dessus ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 355'000.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-président

La secrétaire adj.

T. George

E. Grandjean-Marie



Délégation municipale : M. Thierry George